



## UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DU VAL D'YERRES

Centre socioculturel "La Ferme"  
91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

**01 69 56 02 49**

[contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr)

### **Vérifier le prix au kilo, le bon réflexe pour comparer les prix**

Profiter des promotions, acheter les produits par lot ou en format « familial » peut sembler *a priori* une bonne tactique pour réduire ses dépenses. À y regarder de plus près, rien n'est moins sûr !

Dans les grandes surfaces, les promotions sont généralement signalées en rouge et jaune. Ce code visuel est aussi utilisé pour attirer l'attention sur d'autres « offres spéciales », FORMAT FAMILIAL, LOT x 2 ou x 3... A moins de comporter l'indication claire d'une réduction du prix, rien ne vous assure que vous ferez une bonne affaire.

#### **Seul le prix au kilo ou au litre vous permettra de comparer les produits.**

Vous constaterez par exemple que le paquet familial de 500 g de fromage râpé revient plus cher que deux paquets de 250 g, même chose pour les céréales du petit déjeuner ou les bouteilles de soda (à consommer avec modération !).

Le prix au kilo ou au litre sera aussi le seul moyen de comparer des produits de marque différente car la plus grande diversité règne aujourd'hui sur la taille des conditionnements.

#### **Que dit la réglementation ?**

La « vente subordonnée » impose au consommateur l'achat d'un lot de produits, **sans toutefois impliquer l'offre d'un prix réduit**, même si cela est parfois le cas. Autrefois interdite par l'article L.122-1 du Code de la consommation, cette pratique doit désormais être appréciée au regard des critères de la déloyauté car le Code de la consommation français a été modifié pour tenir compte de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.

Par conséquent, si vous constatez un cas manifeste d'abus ou de pratiques déloyales, n'hésitez pas à le signaler à la répression des fraudes via le site [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr).

**Un dernier conseil** : n'oubliez pas de vérifier votre ticket de caisse avant de quitter le magasin. Ce simple réflexe peut souvent vous faire économiser encore quelques euros...

**Les permanences de UFC-Que Choisir du Val d'Yerres sont suspendues du fait de la crise sanitaire mais les bénévoles restent joignables par courriel :**

[contact@valdyerres.quechoisir.fr](mailto:contact@valdyerres.quechoisir.fr)

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site :**

[valdyerres.ufcquechoisir.fr](http://valdyerres.ufcquechoisir.fr)